

Structure d'un Cahier des Charges

Pierre Gérard

Université de Paris 13 - IUT Villetaneuse

Résumé

Ce document propose un exemple de structuration pour un cahier des charges dans le domaine du logiciel. Ce n'est qu'un exemple général qui pourra être largement adapté en fonction des particularités des projets entrepris.

1 Présentation du projet

1.1 Contexte

- Environnement dans lequel s'inscrit le projet (stratégie, enjeux, domaine, etc.)

1.2 Objectifs

- Résultats que le projet doit atteindre.

1.3 Description de l'existant

- Environnement logiciel et matériel du logiciel.
- Système existant, le cas échéant.

1.4 Critères d'acceptabilité du produit

- Procédure de validation.
- Critères d'acceptation.

2 Expression des besoins

2.1 Besoins fonctionnels

- Fonctions (ou opérations, ou encore transformations) que le logiciel doit réaliser.
- Les spécifications fonctionnelles peuvent être classées par importance.

2.2 Besoins non fonctionnels

- Les spécifications non fonctionnelles sont toutes les spécifications qui n'expriment pas une fonction du logiciel (contraintes de performance, système d'exploitation cible...).

3 Contraintes

3.1 Coûts

- Budget alloué au projet
- Moyens matériels et logiciels mis à disposition.

3.2 Délais

- Date de livraison du produit
- Échéances intermédiaires.

3.3 Autres contraintes

- Autres contraintes à prendre en compte (normes techniques, clauses juridiques, etc.)

4 Déroulement du projet

4.1 Planification

- Articulation des grandes phases du projet et des principaux jalons.

4.2 Plan d'assurance qualité

- Procédures adoptées pour contrôler la qualité du logiciel.

4.3 Documentation

- Description de la documentation devant accompagner le logiciel à sa livraison.

4.4 Responsabilités

4.4.1 Maîtrise d'ouvrage

- On appelle maître d'ouvrage (parfois maîtrise d'ouvrage, notée MOA) l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage.

4.4.2 Maîtrise d'oeuvre

- Le maître d'oeuvre (ou maîtrise d'oeuvre, notée MOE) est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat.